Annexe n°3

Certificat d'affichage

Je soussigné Philippe Chanu, Président de la Communauté de communes Cœur de Nacre,
certifie que l'avis règlementaire (« avis jaune ») ainsi que l'arrêté de prescription de l'enquête publique relative à :

l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Bernières-sur-Mer

qui s'est déroulée du 17 août (9h) au 15 septembre 2026 (17h), ont été affichés au siège de la Communauté de communes Cœur de Nacre ainsi qu'en mairie de Bernières-sur-Mer, dans les délais règlementaires, soit avant les quinze jours précédant l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le Président,

Philippe Chanu

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE NACRE
14440